

PROJET DE DELIBERATION

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD
PAR LA M.J.C DE SAINT JULIEN POUR L'ACTIVITE CIRQUE – Autorisation de
Monsieur le Maire à signer la convention

Madame Dominique SCHOUVEY, Adjointe, expose :

La M.J.C de Saint Julien a sollicité le collège Arthur Rimbaud pour l'utilisation de locaux scolaires en vue de stages de cirque.

Le principe d'une convention d'utilisation de locaux a été arrêté entre d'une part, la mairie de Saint Julien (*l'utilisation des locaux se faisant en dehors des heures scolaires donc sous la responsabilité du Maire*), le Conseil Général et le Collège Arthur Rimbaud et d'autre part la M.J.C de Saint Julien.

Cette convention doit s'appliquer du 15 septembre 2008 au 31 mai 2009.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- 1- la salle polyvalente du collège est mise à la disposition de la M.J.C qui devra la restituer en l'état,
- 2- les périodes, les jours ou les heures d'utilisation sont les suivants : le mardi de 17h à 19h et le jeudi de 17h à 20h,
- 3- l'activité est encadrée par Monsieur Kamel BEY à qui seront remises deux clefs (local et portail),
- 4- les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à : 20 personnes par heure/séance,
- 5- l'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

En échange de cette utilisation à titre gratuit, la M.J.C s'engage à :

- animer un club au sein du collège pour compenser les diverses consommations (électricité, chauffage) correspondant à un coût de 15€ par heure,
- réparer et indemniser l'établissement pour l'usure et les dégâts matériels éventuellement commis, et les pertes constatées par rapport à l'inventaire du matériel prêté,
- à assurer le nettoyage des locaux utilisés et des voies d'accès.

Je vous propose donc en fonction de ce qui précède:

- D'ACCEPTER les termes de cette convention d'utilisation,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation entre d'une part la mairie de Saint Julien, le Conseil Général et le Collège Arthur Rimbaud et d'autre part la M.J.C de Saint Julien.